



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

**Présents** : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, M. FONSECA David, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, M. LUCAS Marc, Mme MARCHE Séverine, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick

**Absentes** : Mme LE NEEL Shirley

**Pouvoirs** : M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, M. DHONT Jean-Pierre donne pouvoir à M. FONSECA David, Mme SARAGOSA donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à M. BALDY Patrick

**Secrétaire de séance** : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

**N° 2024/03**

### **Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2023**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 ;

**VU** la délibération n°2023/26 prise en conseil municipal en date du 4 décembre 2023 approuvant la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023 ;

**VU** la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique signée le 5 décembre 2023 entre l'Etat, représenté par la Direction Départementale de l'Essonne, et la Commune de Fontenay-le-Vicomte ;

**VU** le Compte Financier Unique (CFU) 2023 de la Ville de Fontenay-le-Vicomte ;

**CONSIDÉRANT** que pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissent ces documents ;

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Madame le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle, après l'élection de Monsieur LUCAS Marc qui préside le Conseil pour cette délibération ;



**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré, par 11 voix Pour et 4 Abstentions,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2023 tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	604 047,05	1 211 706,00	1 815 753,05
	Recettes réalisées	B	393 104,60	1 310 310,30	1 703 414,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	498 474,06	1 696 356,72	2 194 830,78
	Dépenses réalisées	E	438 552,57	1 046 748,91	1 485 301,48
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Soldes des réalisations de l'exercice (-/-)	G = B - E	-45 447,97	263 561,39	218 113,42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-105 572,99	484 650,39	379 077,73
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-151 020,96	748 212,11	597 191,15
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-151 020,96	748 212,11	597 191,15

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 28 mars 2024

Pour extrait conforme



  
**Le Maire,**  
**Valérie MICK RIVES**